

70540 - Bacs rhénans

**Proposition de conclusion d'une convention
de financement pour le projet "Bacs rhénans :
Système d'information et de gestion du trafic
pour les usagers des bacs rhénans" dans le cadre
du programme INTERREG V Rhin Supérieur**

Rapport n° CP/2018/261

Service gestionnaire :

M3 - Entretien et exploitation

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de la participation financière du Département du Bas-Rhin à hauteur de 128 372,19 € dans le plan de financement du projet "Bacs rhénans : Système d'information et de gestion du trafic pour les usagers des bacs rhénans" et d'approuver les termes du projet de convention à conclure avec la Région, en tant qu'autorité de gestion du programme INTERREG V Rhin Supérieur, et les partenaires allemands, ORTENAUKREIS, Landkreis RASTATT, Stadt RASTATT et Gemeinde RHEINMÜNSTER, pour le cofinancement de ce projet inscrit dans le Schéma Directeur Route Intelligente (SDRI) 2013-2017.

Le projet de convention traite des modalités de réalisation et de financement de cette opération.

1. CONTEXTE

Le projet du système d'information et de gestion du trafic pour les usagers des bacs rhénans trouve son origine dans le Schéma Directeur de la Route Intelligente 2013-2027 approuvé par l'Assemblée Plénière du Conseil Général du Bas-Rhin le 24 juin 2013 (CG/2013/6).

Il concerne les trois bacs rhénans du Département du Bas-Rhin : le Rhénanus, le Drusus et le Saletio, respectivement localisés à Rhinau, Drusenheim et Seltz.

Le système d'information et de gestion du trafic est destiné aux usagers du réseau routier pour faciliter le franchissement du Rhin par des moyens complémentaires aux différents ouvrages d'art existants.

Les bacs rhénans participent de manière importante aux échanges transfrontaliers entre la France et l'Allemagne. Ils sont très appréciés, tant par les Bas-Rhinois que par les autres usagers et touristes, notamment allemands. Le nombre annuel de personnes transportées pour les trois sites dépasse les 3,5 millions de passagers. Le trafic progresse de 4 à 11% tous les ans.

Les conditions d'exploitation des bacs rhénans dépendent de contraintes liées à la météo (brouillard, crues, etc.), à l'importance du trafic fluvial, à des nécessités de ravitaillement, et des opérations de maintenance.

Ces perturbations récurrentes et parfois imprévisibles ne font pas toutes l'objet d'informations diffusées aux usagers en temps réel.

Cette situation qui parfois conduit les usagers à se retrouver au niveau des embarcadères avec un bac arrêté et les oblige à rebrousser chemin pour s'orienter vers un autre point de franchissement :

- génère un impact négatif sur le bilan carbone lié à ces déplacements inutiles,
- est contreproductive à l'égard de la stratégie de déplacement écoresponsable de la collectivité,
- entraîne des conflits entre les usagers et le personnel d'exploitation des bacs.

Pour répondre à ces problématiques, le Département du Bas-Rhin a étudié dès 2013, en partenariat avec les administrations allemandes les possibilités de déploiement d'un ensemble d'équipements dynamiques routiers visant à délivrer des informations en temps réel :

- sur les conditions d'exploitation des bacs,
- sur les conditions de trafic et de circulation dans le Bas-Rhin et dans le Bade-Wurtemberg,
- sur les solutions multimodales de déplacement et des alternatives de transports disponibles.

Ce projet a été élaboré en partenariat avec les autorités allemandes de l'Ortenaukreis, du Landkreis de Rastatt, de la Ville de Rastatt et de la Commune de Rheinmünster.

2. OBJET DU RAPPORT

Le projet « Bacs rhénans : Système d'information et de gestion du trafic pour les usagers des bacs rhénans » a fait l'objet d'une demande de concours communautaire au titre du programme INTERREG V Rhin Supérieur déposée en juillet 2015.

Cette demande a été déposée par le Département du Bas-Rhin, porteur du projet.

La demande de concours communautaire a été acceptée en tant que projet n°7.6 par courrier du 27 avril 2018 avec un montant de cofinancement de 237 277,69 € du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional).

L'opération a été inscrite au BP 2018 compte tenu des échanges favorables avec les services de la Région en charge de la gestion du programme INTERREG et les travaux correspondants ont pu démarrer en mai 2018.

La mise en service des équipements est prévue fin octobre 2018 et une évaluation du système est prévue en octobre 2019.

Afin de finaliser l'attribution du cofinancement au titre du programme INTERREG V Rhin Supérieur, il convient de formaliser les conditions de réalisation et de financement de cette opération, dans le cadre d'une convention spécifique à conclure avec la Région, autorité de gestion du programme INTERREG V.

Il est ainsi proposé que le Département du Bas-Rhin, porteur du projet, assure le financement de l'ensemble de l'opération. Il bénéficierait également des recettes issues du FCTVA, calculées sur les dépenses engagées.

Les autorités allemandes de l'Ortenaukreis, du Landkreis de Rastatt, de la Ville de Rastatt et de la Commune de Rheinmünster se sont engagées à apporter leur concours au financement de l'opération selon les montants précisés dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

Partenaires	Montants
INTERREG	237 277,69 €
Ortenaukreis	37 572,50 €
LRA Rastatt	56 333,00 €
Ville de Rastatt	10 000,00 €
Commune de Rheinmünster	5 000,00 €
Département du Bas-Rhin	128 372,19 €
TOTAL	474 555,38 €

Il convient de préciser que les partenaires allemands bénéficient eux-mêmes d'une subvention du Land Bade-Wurtemberg à hauteur de 50 000€ pour financer cette opération.

Pour assurer la réalisation du projet il est proposé à la Commission permanente de décider de la participation financière du Département du Bas-Rhin à hauteur de 128 372,19 € conformément au plan de financement. Ce chiffre correspond au montant HT effectivement supporté par le Département du Bas-Rhin.

Dans ce cadre, il est proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projets de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Région, en tant qu'autorité de gestion du programme Interreg V Rhin Supérieur, ainsi qu'avec les partenaires allemands, Ortenaukreis, Landkreis Rastatt, Stadt Rastatt et Gemeinde Rheinmünster pour le cofinancement de ce projet.

La Commission Attractivité a émis un avis favorable à cette proposition le 16 septembre 2018.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- de préfinancer l'opération « système d'information et de gestion du trafic des bacs rhénans » ;

- de décider de la participation financière du Département du Bas-Rhin à hauteur de 128 372,19 € dans le plan de financement du projet ;

- d'approuver les termes du projet de convention relative aux modalités de réalisation et de financement de l'opération, joint en annexe à la délibération, à conclure avec la Région en tant qu'Autorité de gestion du programme INTERREG V Rhin Supérieur et les partenaires cofinanceurs allemands : Ortenaukreis, Landkreis Rastatt, Stadt Rastatt et Gemeinde Rheinmünster et d'autoriser son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 21/09/18

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY